

**Informations sur l'élève**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone : Maman : \_\_\_\_\_ Papa : \_\_\_\_\_

E-Mail (bien lisible) : \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de la personne payante : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Si parrainage** (nom et prénom du parrain):

En cas d'accident pendant un cours et d'intervention des pompiers, nous indiquer dans quel établissement médical emmener votre enfant : \_\_\_\_\_

**Droit à l'image**

**Déclaration relative à l'autorisation des photos d'enfants**

**Je soussigné(e), Mr,Mme..... parent de..... inscrit(e)  
à l'école New Artistic'School,**

- autorise
- n'autorise pas

**la diffusion de photo de mon enfant dans un journal, site internet de l'école, ou tout autre affichage.**

Date

Signature des parents

## Cours choisis

- Baby Danse (3-5 ans): lundi 16h45 à 17h30
- Initiation Multi-danses (6-8 ans): lundi 17h30 à 18h30
- Multi-Danses (9-12 ans): mardi 17h à 18h
- Coaching Scénique chanteurs (9-16 ans)

Cours hebdomadaire(s) choisi(s):

1. Activité : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Horaire : \_\_\_\_\_
2. Activité : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Horaire : \_\_\_\_\_
3. Activité : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Horaire : \_\_\_\_\_

Chaque cours et créneau horaire est choisi pour la saison.

## Détails et remarques :

### Adhésion annuelle : 10€

### Formules :

- 1h de cours de danse : 195€
- 2h de cours et + de danse et/ou coaching scénique (en fonction des places disponibles) : 240€
- cours de coaching scénique chanteurs de 2h : 240€

### Remises :

- 2 élèves de la même famille : - 20% sur la 2ème adhésion la - élevée
- 3 élèves de la même famille ou + : remise à voir avec l'école.

**Nous acceptons les chèques vacances et les coupons sport**

**Parrainage : Vous désirez faire connaître l'école, parrainez un(e) ami(e) et recevez des cours gratuits**

**Pour toute inscription annuelle de votre filleul(e), des cours vous seront offerts**

- 1 ami(e) parrainé = 1 mois gratuit
- 2 ami(e)s parrainés = 2 mois gratuit.... jusqu'à 10 filleul(e)s possible pour avoir 1 année de cours gratuite.

### Conditions de parrainage :

- Pour le parrain: être inscrit à l'école New Artistic School la saison 20\_\_\_/20\_\_\_
- Pour le filleul: n'avoir jamais été inscrit dans l'école New Artistic School

## Mode de paiement (libellé chèque: New Artistic School)

### 1. En une seule fois au début de la saison

Chèque \_\_\_\_ €    Espèces \_\_\_\_ €    Autres \_\_\_\_ € ( \_\_\_\_\_ ) Montant total: \_\_\_\_ €

### 2. En trois fois au début de la saison ( encaissement chaque trimestre)

Chèque \_\_\_\_ €    Espèces \_\_\_\_ €    Autres \_\_\_\_ € ( \_\_\_\_\_ ) Montant total: \_\_\_\_ €

### 3. En 10 fois au début de la saison (encaissement chaque mois)

Chèque \_\_\_\_ €    Espèces \_\_\_\_ €    Autres \_\_\_\_ € ( \_\_\_\_\_ ) Montant total: \_\_\_\_ €

**Note: Aucun remboursement ne sera fait** en cours d'année sauf en cas de mutation immédiate du jour au lendemain des parents ou de l'élève. En cas de blessure ou maladie de longue durée, le remboursement sera effectué sur certificat médical. Les chèques seront encaissés le 1 ou le 15 du mois au choix de la personne payante.

Je reconnais avoir lu le règlement de l'école ci-joint et je suis d'accords pour m'y conformer. Je joins à ce formulaire le paiement de l'intégralité de l'abonnement souscrit (forfait jusqu'à la fin de la saison).

Je m'engage à fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les nouveaux élèves afin de confirmer l'aptitude de l'élève à la pratique de la danse ou renouvellement pour les élèves déjà inscrits l'année précédente et pour qui le certificat médical à atteint les 3 ans. En l'absence de certificat, je consens à assumer tous les risques connus et inconnus et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait que je participe aux activités organisées et je certifie que l'élève n'a jamais eu de problèmes cardiaques ou respiratoires décelés à ce jour.

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

# Règlement intérieur New Artistic School

## 1. Inscription aux cours

Les forfaits sont valables pour la saison en cours (année scolaire) et sont incessibles sauf cas médical justifié ou mutation du jour au lendemain justifiée.

---

## 2. Assurances et certificat médical

Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile qui couvre des dommages complémentaires pendant les activités proposées par l'école. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 mois doit être fourni pour toute nouvelle inscription ou renouvelé tout les 3 ans pour les élèves déjà inscrits les saisons précédentes.

---

## 3. Tarifs, règlement des cours et planning

Le montant des prestations est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète sans report sur la saison suivante.

L'absence au(x)cours n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué, sauf cas exceptionnel médical prolongé sur justificatif où un report de l'abonnement pourra être envisagé en cas d'invalidité temporaire (bras cassé, par exemple), l'abonnement est cessible à un tiers moyennant le règlement des frais d'adhésion pour le tiers. Le calcul d'un report est fait à compter de la date du justificatif médical présenté. Le non-règlement des prestations à l'avance entraîne l'exclusion de l'élève jusque'à sa régularisation.

L'école se réserve le droit de modifier le planning des activités en fonction du nombre d'élèves inscrits. Une séance pourra ponctuellement être annulée s'il y a moins de 4 élèves et sera rattrapée.

---

## 4. Tenue vestimentaire et chaussures

Pour la danse, les élèves devront se présenter aux cours avec une tenue vestimentaire dans laquelle ils sont à l'aise (legging, tee-shirt par exemple). Pour les chaussures, soit des chaussons de danse, soit des baskets propre qui ne sont pas utilisé en extérieur. Pas de cours en chaussettes afin d'éviter les glissades et les accidents.

Pour les spectacles en extérieur, des chaussons de danse noirs seront demandés, et pour les spectacle en intérieur ce sera pieds nus.

---

## 5. Propreté des lieux

Il est demandé aux élèves d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilette, vestiaires, cour extérieur). Les élèves peuvent goûter avant un cours tout en respectant le rangement de ses déchets et en faisant attention de ne pas faire trop de saleté (chocolat écrasé au sol, boisson renversée ect...). Chacun des élève est invité à apporter sa propre bouteille d'eau ou, à défaut, son verre non-jetable.

---

## 6. Sécurité, perte ou vol

Toutes personnes étrangères à un cours ne sera pas admise dans la salle, sauf autorisation donnée par l'école (anciens élèves par exemple). Les locaux utilisés ne sont pas surveillés. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires

## **7. Respect et discipline**

Chacun veillera à arriver à l'heure et à avoir un comportement correct vis-à-vis de ses camarades. Le professeur devra être respecté dans ses exigences. Il est interdit de troubler le déroulement normal des cours. Les téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux durant les cours. Il est interdit de mâcher du chewing-gum durant les cours. En cas de manquement répété, l'école pourra prononcer immédiatement l'exclusion temporaire de l'élève. Dans ce cas, l'école le manquement et se réserve le droit de prononcer l'exclusion définitive de l'élève.

---

## **8. Décision de l'école et exclusion**

Toutes les décisions du professeur s'imposent aux élèves. L'école se réserve la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive un élève qui aurait commis un manquement au présent règlement intérieur. Dans ce cas, les sommes réglées par l'élève resteront acquises pleines et entières.

---

## **9. Professeur absent ou cours annulé**

En cas d'absence du professeur ou d'impossibilité d'assurer un cours, l'école fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone (groupe whatsapp), par e-mail ou, à défaut, par affichage. Il est donc important que chacun ait rempli de manière complète la fiche d'inscription en début de saison et l'élève ou parent en est responsable. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement pourra être proposée par l'école, sauf en cas de force majeure .

Nous attirons l'attention de chacun sur l'importance de la communication par e-mail et sur Whatsapp

---

## **10. Enfants et responsabilité des parents**

Les personnes accompagnant des élèves les plus petits doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. L'école ne peut être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours de ces derniers.

L'école n'est pas responsable des personnes présentes dans les locaux et non inscrites aux activités.

